

Contribution à la compréhension de l'*Audit Expectation Gap* dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise élargie : le cas du commissariat aux comptes dans le contexte français

Résumé :

Les changements du contexte de la gouvernance d'entreprise ces dernières années, en particulier suite aux différents scandales financiers débutant en 2001 avec l'affaire Enron, semblent avoir des effets importants sur le rôle de l'audit, ce mécanisme de contrôle externe tirant sa légitimité des besoins d'informations des parties prenantes concernées afin d'aider à leurs décisions. Dans ce contexte, nous analysons ici les décalages de perception pouvant exister entre, d'une part, les parties prenantes à l'audit, et, d'autre part, les commissaires aux comptes, effet appelé « *Audit Expectation Gap* » (AEG). Pour ce faire, nous proposons d'adopter la théorie des parties prenantes comme une approche complémentaire à la théorie de l'agence. Après une revue de littérature en la matière, l'indépendance, la compétence, la nature, la responsabilité et la communication de l'auditeur constitue les éléments de caractérisation d'un AEG, structurant notre modèle englobant de recherche. Notre enquête auprès de commissaires aux comptes français et d'utilisateurs du rapport d'audit sur l'année 2009 montre que l'AEG se détermine, en France, principalement par la nature ambiguë du commissariat aux comptes et son périmètre de responsabilité. Cette recherche met ainsi la lumière sur les besoins de changement de la profession d'audit afin qu'elle s'adapte aux nombreuses mutations demandées par le contexte actuel en matière de GE. Notre étude, en appréhendant l'audit comme un mécanisme d'une GE élargie, en mettant en évidence les éléments de caractérisation des décalages de perception entre les PP des entreprises auditées et les CAC, et en proposant des voies d'évolution à la profession, permet ainsi d'apporter des éléments de réflexion aux nécessaires mutations de l'audit dans un contexte marqué par de profonds changements de nature informative, affairiste, institutionnelle, réglementaire ou normative. Elle ouvre par la suite plusieurs voies de recherches futures aux niveaux national et international.